

Bill pour accorder certains pouvoirs à la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière *Richelieu*.

Bill pour incorporer la compagnie de chemin de fer de correspondance neutre.

Votre comité soumet à la considération de votre honorable Chambre le rapport du dessinateur employé sous sa direction à la préparation des cartes des chemins de fer, et un état estimatif de la somme requise pour le service de 1874-75.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

Chambre des Communes, 11 mai 1874.

A l'Hon. Président du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

MONSIEUR,—Vu l'absence de M. *Patrick*, j'ai l'honneur de faire rapport au comité du travail fait aux cartes des chemins de fer dans le cours de la dernière année.

Sur la carte des provinces maritimes, les noms des comtés et townships du *Nouveau-Brunswick* ont été ajoutés. J'ai passé trois semaines à *Halifax*, pendant lesquelles j'ai pris copie de trois cartes du comté dans le bureau des terres, que j'ai reproduites, en les réduisant, sur la carte des provinces maritimes. Le profil de l'île du *Prince-Edouard*, avec les noms des baies, golfes, îles, etc., ont été ajoutés à cette carte.

Pendant un mois de séjour à *Québec*, j'ai fait le tracé de 90 cartes de township dans le bureau des terres, et je l'ai ensuite reproduit, en le réduisant, sur la carte de la province de *Québec*.

ANDREW U. SALMON,

Dessinateur.

Estimation de la somme voulue pour continuer les cartes des chemins de fer, sous la direction du comité ci-dessus, pour l'année expirant le 30 juin 1875 :—

Salaire du dessinateur, à \$3 par jour.....	\$1,095 00
Dépenses probables pour visiter l'île du <i>Prince-Edouard</i> à l'effet d'obtenir les détails relatifs à la carte de cette île....	400 00
Montures des cartes des provinces maritimes.....	100 00
Montures de la carte de <i>Manitoba</i> et du territoire du Nord-Ouest.....	100 00
	\$1,695 00

Sur motion de M. *Dymond*, secondée par M. *Metcalf*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien transmettre au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies l'expression respectueuse du désir de cette Chambre qu'un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la propriété littéraire et artistique, " passé dans la session de 1872 et réservé le 14 juin de cette année-là pour la signification du plaisir de Sa Majesté, ne soit pas périmé par le laps des deux années spécifiées dans la 57e Section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* 1867, et pour assurer de plus Son Excellence que l'absence d'une législation comme celle que cet acte a en vue est préjudiciable à des intérêts importants en *Canada*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Pelletier*, secondée par M. *Delorme*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échar-